18e ANNEE, N° 907 PARAIT LE SAMEDI 26 Juillet 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

CHRONIQUE POLITIQUE

La Chambre des députés s'est séparée sans avoir achevé la vérification des pouvoirs. Cette lenteur s'explique par le déploiement des passions qui bataillent dans l'arène parlementaire contre la souveraineté du suffrage universel. Six invalidations ont été prononcées. Il est à peine utile de faire remarquer qu'elles ont atteint exclusivement des députés de l'opposition. Déjà plusieurs collèges sont convoqués pour avoir à recommencer les opérations électorales, On peut assurer, sans crainte d'être démenti, que les invalidés seront purement et simplement renvoyés au Palais-Bourbon.

***

La guerre contre les congrégations s'étend et s'aggrave.

Il paraît que le président de la République serait sérieusement affecté de cette progression alarmante des fureurs sectaires. En recevant ces jours-ci à l'Elysée le bureau de l'Académie française qui venait, conformément à l'usage, lui présenter M. de Vogüé, le nouvel élu, M. Loubet n'aurait pas dissimulé ses amers regrets de représailles qui laissent loin derrière elles ses rêves de touchante conciliation.

***

Il est temps cependant que le pays se dégage de ce cauchemar et se résigne à examiner froidement et virilement la situation de ses affaires. Depuis trente-deux ans qu'elle a été rétablie, la République n'a jamais subi l'épreuve d'embarras financiers comparables à ceux qui l'étreignent aujourd'hui. Le déficit réel pour l'année courante, en y comprenant les moins-value des recettes et les charges nouvelles de l'exercice, ne se monte pas moins de 146 millions. Et nous ne sommes qu'à la moitié de l'année ! Ce ne sera pas trop de la transcendante autorité de M. Rouvier pour faire rentrer dans son lit le fleuve débordé qui menace d'emporter la République en la précipitant dans la banqueroute. On a pu voir, les dernières séances de la session qui vient de finir, avec quelle fermeté et quelle habileté le ministre des finances avait défendu, contre le Parlement lui-même, les intérêts du Trésor en détresse.

La conversion, qui s'effectue en ce moment, sera pour M. Rouvier une sorte de consécration nouvelle pour le pays tout entier de son haut et légitime crédit. Cette grande et délicate opération a été conduite avec une sagesse, un tact et un bonheur rares. La presque unanimité des porteurs de rente ont répondu, par une adhésion raisonnée, à l'appel du ministre. Les demandes de remboursement à Paris sont insignifiantes et c'est à peine si elles atteignent 300.000 fr. dans les départements. Le succès de la conversion est donc aussi complèt qu'on pouvait le souhaiter. Mais ce résultat ne suffit pas. Il faut que M. Rouvier puisse continuer l'œuvre de salut. Nul n'est plus que lui apte à la mener à bonne fin. C'est au gouvernement comme aux Chambres qu'il appartient de ne pas entraver l'exécution du programme d'énergique restauration de nos finances qui s'impose à tous les esprits, à toutes les prévoyances, à tous les patriotismes. Il y va de l'existence même de nos institutions nationale.

***

Une conférence internationale vient de se réunir à Paris pour la répression de la « traite des blanches ». Il s'agit de rechercher les mesures les plus efficace pour faire disparaître de la Société ce honteux trafic, Le ministre des affaires étrangères a ouvert la conférence. Le président de la République en a encouragé les travaux. Il reste à souhaiter qu'elle aboutisse à un résultat pratique. Depuis trop longtemps les moralistes se dépensent en nobles discours sur les ravages de cette lèpre qui déshonore la civilisation moderne. C'est aux pouvoirs publics d'intervenir maintenant pour en refouler les envahissements.

L. M.

ÉCHOS & NOUVELLES

Employés à plumes !

L'empereur d'Allemagne est comme feu Emile de Girardin, lequel se vantait d'avoir une idée par jour.

Il a décrété que les chefs de gare seraient tenus de nourrir un perroquet, lequel leur serait offert par l'Administration des chemins de fer de l'empire.

Ces oiseaux seront dressés à crier le nom de la station à laquelle ils appartiendront. Défense absolue de leur enseigner autre chose.

De cette façon, les voyageurs des trains qui s'arrêtent n'auront pas à interroger les employés, dont l'attention, d'ailleurs, ne doit pas être distraite par d'inutiles questions.

Le nouveau règlement ne dit pas si l'oiseau bavard devra être coiffé d'une casquette.

***

Location d'enfants

Il n'y a qu'en Amérique qu'on peut avoir des idées pareilles.

Il vient de se fonder au Etats-Unis une agence de location d'enfants. Parfaitement. Partant de ce principe, que des époux auxquels la Providence a refusé des héritiers peuvent, pour des raisons pécunières ou autres, ne pas se résoudre à adopter un enfant, tout en désirant la société des babies, l'agence en question a réuni deux cents garçonnets et fillettes, âgés de un à trois ans, les plus beaux et les plus sains qu'elle ait pu trouver, et les loue à l'heure, à la journée, à la semaine et au mois; Aucun enfant ne peut être loué plus d'un mois ; au bout de ce laps de temps, il doit être rendu, pendant une période égale, à ses parents.

Le prix est de six francs par mois ; à la semaine et au mois, on traite à forfait.

Le premier essai a parfaitement réussi et l'agence va incemment créer des succursales.

***

La Fondation Emile Loubet

Un de nos confrères du matin annonce sous ce titre la *Fondation Emile Loubet*, qu'une immense souscription à 10 centimes serait ouverte pour que le montant en fût offert au président de la République, afin qu'il pût fonder une œuvre de mutualité selon son goût. On sait combien le

---

12

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

ENFIN SEULE

Deuxième partie

LA JEUNESSE DE MISS AGATHE

III

Mais il se montrait défiant, écoutant — comme c'était son rôle au surplus — et refusant volontiers de donner son avis si parfois dans le feu de de la discussion, ou directement on lui demandait ce qu'il en pensait.

Il lui semblait bien, avoua-t-il un jour où son précepteur l'interrogeait directement sur la matière, qui y avait du bon, beaucoup de bon ; seulement, le jeu lui semblait dangereux, Ce qui inquiétait cet esprit mathématique, c'était la question des voies et moyens à employer pour parvenir à un but qui lui semblait pourtant désirable.

La justesse de l'objection ne put échapper à l'abbé : mais il était de ceux qui ne considéraient que la bonté de la cause, et qui en conséquenc ne doutaient pas de la réusite, même par la douceur. Il écartat les sombres pensées que la réponse de l'enfant avait fait naître dans son esprit.

Hélas ! les événements devaient sous peu donner raison à l'intuition du gamin : les années terribles allaient bientôt venir.

Le fils du canut avait à peine plus de treize ans quand Collot d'Herbois vint faire sentir à la « seconde ville » de France la main de fer de la convention. Au siège le canut et le prêtre furent au nombre de ceux qui, les uns par fidélité à la royauté, les autres par répulsion pour la sanglante manière dont les Jacobins entendaient établir le règne de l'équité et de la liberté essayèrent de secouer le joug plus que tyrannique qui pesait sur le pays.

Aprés la défaite, il payèrent de leur vie leur courageuse obstination à croire à la possibilité d'une révolution s'opérant sous les auspices de la raison pure. La femme du canut était malade lorsqu'on vint arrêter son mari : le saisissement — et la colère impuissante — la tuèrent.

Le petit orphelin fut recueillis par un oncle, employé du « comité révolutionnaire » Cet oncle était au fond un brave homme : il « hurlait avec les loups » mais aspirait au moment où les moutons reprendraient le dessus. Il épargna au petit, dans la limite du possible ; l'horreur de collaborer directement aux agissements sinistres de ces hommes qui lui avaient enlevé toute sa famille.

Les lectures, les recherches scieniifiques se rafinèrent forcément ; on avait autres choses à faire et même à penser.

L'enfant avait une tournure d'esprit philosophique qui l'incita à scruter hommes et choses. Il ne devint ni plus catholique ni plus royaliste qu'auparavant, mais il acquit une sainte horreur du jacobisme et de la violence. Quant vint la réaction, il la salua comme une délivrance, et en arriva à excuser les repressailles comme une simple application de la loi du talion.

Sans deviner plus que d'autres, plus malins, mieux renseignés, le plan et la fure haute fortune de Bonnaparte, il se prit à admirer, sans s'en cacher l'action bienfaisante de celui qui paraissait vouloir brider la révolution en même temps que tenir tête à l'Europe coalisée contre la France — il ne disait pas contre la République.

Quand on l'appella sous les drapeaux, avant l'age, à dix-huit ans, il était tout disposé à devenir l'un des admirateurs fanatiques du général déjà victorieux en Italie, même en Egypte, qui allait revenir de la terre des Pharaons

Reproduction interdite aux journau qui n'ont pas de traité avec la *Correspondance de la Presse Départementale*

© VILLE DE SISTERON

président Loubet est partisan du mutualisme.

Au dire de notre confrère, l'instigateur de la souscription serait M. Georges Malazie, vice-président de la société de secours mutuels des voyageurs et employés de commerce du nord. A l'Elysée, en tout cas, on ignorait avant ce matin, c'est à-dire avant la note de notre confrère, cette initiative et le président de la République s'en est montré tout le premier surpris.

LA QUINTUPLE-ALLIANCE

On lit dans le *Temps* :

Après avoir longtemps disserté sur le renouvellement de la Triple-Alliance, les politiques conjecturaux se livrent à un nouveau jeu d'hypothèses depuis le voyage du roi d'Italie à Saint-Pétersbourg. De divers côtés, on y voit le prélude d'un groupement nouveau englobant les deux systèmes d'alliances que se partagent aujourd'hui les grandes puissances de l'Europe. Au lieu de la Triple-Alliance et de la Double-Alliance se faisant contrepoids, il n'y aurait plus qu'un seul système européen, qu'on baptise déjà de Quintuple-Alliance. C'est l'Italie qui jouerait le rôle d'honnête courtier ou de trait d'union entre les deux empires auxquels elle est alliée, et la Double-Alliance franco-russe.

C'est en Autriche et en Italie qu'on parle de cette combinaison : L'information de Vienne prédit cette prochaine fusion en vue de constituer une ligue européenne commerciale contre les Etats-Unis. La visite du roi d'Italie à Saint-Pétersbourg serait, d'après elle, le premier pas dans la voie de cette coalition européenne contre l'Amerique.

Sur le même thème et dans le même sens le journal italien la *Lombardie* publie une correspondance de Rome dont voici le passage principal :

Les plus incrédules commencent à se persuader qu'un rapprochement décisif est en train de s'opérer entre la Triplice et la Duplice. Etant donné qu'aucune d'elles n'a d'intentions belliqueuses, pourquoi un accord entre elles serait-il impossible ?

Le premier à partager cette opinion a été le gouvernement italien et sa conduite dans la politique étrangère prouverait qu'il s'emploie dans ce but. Le voyage du roi d'Italie à Saint-Pétersbourg, juste au lendemain du renouvellement de la Triplice, est une nouvelle preuve de l'harmonie qui commence à règner entre les deux constellations, mais d'autres faits non moins importants se produiront qui sûrement, contribueront à faire disparaître les rivalités politiques entre les grandes puissances, rivalités que le nouveau siècle a déjà vues disparaître en partie.

Cette entente entre les cinq grandes puissances supprimerait l'excès des armements ruineux et permettrait de faire frond a la formidable menace qui vient de l'Occident avec les trusts de toute nature.

Cancans & Potins

Castigat Ridendo

A la suite d'une des dernières séances du Conseil municipal, une question en se penchant sur le bassin de la fontaine ronde, est tombée à l'eau.

Cette question retrouvée après une heure d'immersion a été transportée à l'hospice aux fins d'autopsie.

On a établi que la question en question, était relative à la demande d'autorisation d'ouverture de la Tour de Nesles. Il parait qu'elle aurait glissé du portefeuille d'un Conseiller municipal, qui se lavait nuitamment à la dite fontaine.

Pour la plus grande facilité des contribuables et afin d'éviter l'ennui à nos excellents ronds de cuirs d'être distraits par les multiples bruits de la rue, l'Administration que l'Europe continue à nous envier a décidé, de concert avec l'architecte départemental qu'à partir du 1er Janvier prochain les différents services fonctionneraient aux endroits ci-après :

1· La Sous-Préfecture, encore trop au centre la ville, sera transférée à la fabrique de papiers, mise gracieusement, par son propriétaire, à la disposition du département.

2 La Recette particulière opèrera dans un local spécialement bâti pour elle, sur l'emplacement de la chapelle du Signavoux.

3. Les Bureaux des Ponts et Chaussées demandant beaucoup d'aération et de lumière à cause du nombreux et infatigable personnel qui orne ce rouage administratif passeront du Terminus à la villa de Baulieu.

4· Les Caves de l'entrepôt des Tabacs et les Bureaux des Contributions indirectes émigreront vers les Combes (Campagne Chouffatory).

5· Les Postes et Télégraphes seront transportés à la machine fixe, pointe du Gand. Il n'y aura plus de boîte supplémentaire en ville.

6· Enfin les bureaux de l'enregistrement, des domaines et des timbres seront transférés au château de la Casette.

Tout le monde trouvera son compte a ce génial arrangement : les Contribuables l'agrément d'une promenade hygiénique pour aller d'un bureau à l'autre. les locaux occuppés actuellement par messieurs, les fonctionnaires deviendront libres et pourront servir à loger les nombreux officiers de la garnison attendue tous tes jours.

Cela ne pouvait pas durer. L'allure provocatrice, insouciante et désordonnée des piétons rendait, depuis longtemps, de plus en plus difficile et dangereux la circulation des automobiles et des bicyclettes dans les rues de la ville.

Un jour, c'est un vieillard qui tente de renverser le teuf-teuf de M. X., le lendemain c'est une blanchisseuse qui laisse tomber son paquet sous le pneu du célèbre Z.

C'était intolérable et scandaleux dans un pays démocratique et Hubbardeux.

Aussi sommes-nous heureux d'apprendre que l'Ermite du Mollard, Sous-Préfet de son métier a fait prendre au Maire des mesures de protection en faveur des chauffeurs et des cyclistes pour les défendre contre les entreprises des piétons.

Voici l'arrêté qui va être affiché sur les murs et les poteaux télégraphiques :

Nous Maire de Sisteron etc.,

Vu les divers accidents arrivés un peu partout par l'inqualifiable attitude des piétons.

Vu la loi de etc.,

Arrêtons :

Art. 1· — Les piétons des deux sexes agés de 7 ans au moins et de 65 ans au plus seront tenus de rester chez eux, de 8 heures du soir à 8 heures du matin.

Art. 2· — Il est interdit aux susdits piétons de sortir de leur habitation de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le brigadier Henri est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie etc.

Nous nous associons de tout cœur aux justes mesures que prescrit cet arrêté, il est vraiment triste de voir des galopins de 7 à 65 ans, se livrer à de pareils attentats.

O. de Javelle.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

SISTERON

Postes et Télégraphes. — A dater du 1er août 1902 le tarif réduit édicté par la loi du 4 avril 1898 pour les mandats ordinaires sera appliqué aux mandats poste représentant le montant des valeurs recouvrées par la poste et des envois contre remboursement originaires et a destination de la France, l'Algérie et la Tunisie.

A partir de la même date chaque envoi de valeurs a recouvrer ne devra pas comprendre plus de cinq valeurs et le montant global des valeurs formant un même envoi ne pourra dépasser deux mille francs (2000 fr.)

Transport des dépêches. — Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication de l'entreprise du transport des dépêches de Sisteron Gare à Ribiers No 2 sont invitées à se présenter, avant le 3 août à 4 heures du soir à l'un des bureaux de poste ci-dessous désignés pour prendre connaissance des conditions et charges de l'entreprise steron et Ribiers.

Le drame de l'Escale. — Une des victimes de l'empoisonnement perpétré par Borrelly dans les circonstances que l'on sait, vient de succomber à l'hôpital. Malgré tous les soins, Clément, le mari n'a pu être sauvé, cela porte a trois y compris l'assassin, les victimes de ce drame passionnel.

Collège. — *Vacances.* — La distribution des prix aux élèves du collège aura lieu jeudi 31 courant sous la présidence de M. Hubbard, député de l'arrondissement.

Avis. — L'exposition-concours du Comice Agricole de l'arrondissement de Sisteron aura lieu cette année le 15 septembre, De nombreux prix dont une affiche ulterieure donnera les détails seront distribués.

. . .

Le contrôleur des contributions directes se tiendra à la mairie aujourd'hui samedi, Mardi et Mercredi 29 et 30 juillet pour y effectuer les mutations foncieres. Les propriétaires sont priés d'apportés l'acte de vente et toutes les pièces pouvant faciliter la mutation.

---

pour entrer effectivement sur la scène politique.

Dès lors, notre futur horloger s'inquiétabeaucoup moins du rôle politique de Bonnaparte, que celui du général à la suite duquel il allait parcourir l'Europe.

Il fit toutes les campagnes de Napoléon même celle de Russie, sans récolter autre chose que des égratignures, des écorchures et deux blessures sans importance.

Nous étonnerons certaines personnes, en leur disant qu'en 1814, lorsque la restauration « remania » l'armée, et que notre «grognard » de 34 ans demanda à quitter l'armée, il n'avait que sur sa manche les galons de sergent.

IV

Comment un jeune soldat, mieux « éduqué » plus instruit que beaucoup d'autres; qui par surcroit, hâtons-nous de le dire était aussi brave, plus discipliné, plus maniable que la majorité de ce compagnons, était-il parvenu simplement à un grade si, modeste aprés seize ans de campagnes où les occasions de se « pousser » ou même de de gravir naturellement les échelons de la hièrachie étaient si nombreuses ?

Que voulez-vous, c'était un « fiérot », un « sauvage ». Ses camarades n'avaient aucun motif de le détester ; il était le premier aux corvées fatiguantes ou périlleuses d'une politesse « qui sentait l'ancien régime ». Ils ne pouvaient se décider à l'aimer : il manifestait trop ouvertement son horreur des gros mots de la chaparderie, des méfaits placés sous l'invocation de Bacchus et de Vénus dont les armées victorieuses et et même les autres, ne sont pas chiches.

Ses chefs l'estimaient à sa valeur. Ils lui voulaient du bien, il n'eut pas été difficile de le pousser, on le sait bien, puisq'aprés chaque hécatombe il n'y avait pour ainsi dire qu'à prendre.

Mais le « sauvage », le «réveur », refusa toujours obstinément. « Des honneurs plus élevés eussent eu pour consequence des occupations plus absorbantes, des responsabilités plus grandes, qui eussent gêné sa liberté. Tant d'autres ne demandaient qu'à monter. qu'on me laisse tranquille, je suis bien comme je suis. »

Le sauvage, le rêveur, toujours prêt premier lors de l'alerte, toujours en tête d'une charge à la baïonnette ou à l'assaut d'une redoute. s'était fais une existence spéciale au milieu de la vie ultra accidentée qu'il mena ainsi de 18 à 35 ans.

Certains nieront peut-être la possibilité du fait, mais il n'en n'est pas moins éxact « travaillait », il complétait son éducation à sa façon.

Par la vue, cela va s'en dire : par l'observation des hommes et des choses. Etant donné qu'il y avait une réelle faculté d'assimiliation, il apprit ainsi nombre de choses, on le comprend du reste, Mals il lui fallait plus et mieux. Il avait toujours un bouquin sous son plastron, et il se décida puelques fois à « chaparder » à prendre sa part du butins » ce fut pour renouvelles son « *vade mecum* »

Devenir officier, — c'était du moins son sentiment intime — c'eût été renoncer à cette existence à part, à ces « douceurs » qui lui faisaient supporter les parfois terrible passes dans lesquelles lui et ses compagnons se trouvèrent engrenés.

Etrange, absurde, tout ce que vous voudrez. Ont eût trouvè, en cherchant bien par exemple, il y a quelques, certains vieux de la vieille qui eussent affirmé l'exactitude de ces faits.

Louis des Iles.

(*A suivre*)

© VILLE DE SISTERON

ÉTAT-CIVIL
du 18 au 25 juillet

NAISSANCES
MARIAGES
NÉANT
DÉCÉS

André Reine Agathe.
Roubaud Marie Louise 19 ans.
Clément Joseph Amédé.

Certificat Médical

Monsieur Victor Vaissier, je me sers de votre savon du Congo, et chez moi tous se félicitent de cet usage. Excellente odeur, onctuosité, absence de toute irritation, souplesse de la peau après les lotions au produit Vaissier. Que peut-on exiger de plus et de mieux ?
Docteur J. Vindevogel.

BULLETIN FINANCIER

Très mauvais tous ces jours derniers notre marché semble depuis deux séances vouloir s'améliorer. A vrai dire, les cours seuls se sont légèrement bonifiés les transactions n'ont guère repris d'amplitude.

Nos Rentes gardent traces sensibles de dépression. La mieux tenue est le 3 1|2 après le succès de la conversion ; nous trouvons 102.70. Le Perpétuel n'est qu'à 40 centimes et f Amortissable à 25 centimes audessus du pair.

La Société Générale est à 613. Son dernier bilan accuse pour le mois de juin un bénéfice voisin de 457,000 fr. alors que juin 1901 n'avait donné que 438,000 fr.

Suez est mou à 3945. Nos chemins montrent quelques velléités de résistance, mais restent à des cours bas. L'obligation 2 1|2 de l'Ouest, qui a gardé sa faveur près de l'épargne, celle-ci s'étant rendu compte des avantages de ce placement, est très ferme à son cours en hausse de 421.

L'Italien et l'Extérieure sont moins bien tenus à 102.02 et 81.07

Un peu meilleures, les mines d'or sont loin des hauts cours de jadis. Le Sud-Afrika est à 123.

ETUDES
de MMes BERTRAND et CHAUVIN
Huissiers à Sisteron (B-A)

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le dimanche 31 Août 1902 à 2 heures du soir, á Sisteron, Faubourg la Beaume du matériel servan à la fabrication des semelles pur galoches dépendant de la liquidation judiciaire de M. Boulan, ci devant industriel à Sisteron.

En vertu d'une ordonnance de M. le juge-Commissaire du 14 juin 1902 et à la requête de M Philogène Hubert, Sindic de faillite à Epernay (Marne).

Une LOCOMOBILE demie fixe, de la force de 15 chevaux avec deux volants, montée sur chariot ; une machine à creuser ; une machine à affuter : Gabarits : Dix jeux Poulies ; une Scie à ruban faisant le grume et le chantournage, avec jeux de rechange ; Poulies, Courroies etc servant à la mise en mouvement de toutes lesmachines et instruments étaux forge, brouettes, chaines et divers autres outils usagers.

Au comptant. Dix pour cent en sus du prix principal.

S'adresser pour tous renseignement et visiter à MMes BERTRAND et CHAUVIN, huissiers, à Sisteron (B-A).

ETUDE
de Me Gaston BEINET, avocat-avoué
á Sisteron (B.-A.)

VENTE

Par LICITATION
d'un Immeuble sis à Sisteron

Il sera procédé le Mardi VINGT-NEUF Juillet mil neuf cent deux à NEUF heures du matin à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, au palais de justice, à la vente aux enchères publiques, devant M. Barnaud juge-commis, des immeubles ci-aprés désignés sur le territoire de la commune de Sisteron, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Petit domaine au quartier du Thor ou du Clos traversé par la route de Noyers Numèros 656, 657, 658, 659, 6611, 6621, 664, 780 de la section F, d'une contenance cadastrale de quatre hectares 13 ares, 39 centiares confrontant notamment du levant Soulet et Vanel du nord Imbert Henri, du couchant Maurel du midi route de Noyers, du nord Imbert Henri.

Mise à prix : sept mille francs
ci . . . . . 7000 fr.

DEUXIEME LOT

Labour au quartier du Touert compris sous le numéros 799 bis de la section F. d'une contenance de 42 ares confrontant au levant Girardin Henri du couchant chemin des Eygatieres, du nord Mme Barthélemy

Mise à prix : Quatre vingt fr.
ci . . . . . 80 fr.

Ces immeublent dépendent de la succession de Mme Lise BEINET veuve Auguste ROBERT en son vivant propriètaire domiciliée et demeurant à Sisteron.

La vente en a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron du dix-neuf juin 1902. Enregistré de

Elle est poursuivie à la requête du 1· Madame Blanche ROBERT veuve de Adolphe SERRE sans profession domiciliée et demeurant à Manosque 2· Madame Suzanne ROBERT épouse de Paul ARNAUD négociant domicilié et demeurant à Marseille, 8, rue de la Darse, agissant avec l'assistance et l'autorisation de son mari et du dit ARNAUD en qualité de mari pour assister et autoriser son épouse. 3· Gaston ROBERT avoué domicilié et demeurant à Apt, agissant en qualité d'héritiers de feue dame Lise BEINET décédée, veuve d'Auguste ROBERT, leur mère, ayant tous pour avoué M. Gaston Beinet.

CONTRE

1· M. BONTOUX Edouard ancien magistrat propriètaire à Sisteron en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Germaine, Yvonne et Raoul ROBERT 2· Madame Mathilde JULIEN veuve de Alexandre ROBERT, domiciliée et demeurant à Apt, tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Marie-Thérèse et Marthe ROBERT ses deux filles mineures ayant pour avoué M· Thélène, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron le 19 mars 1902, enregistré.

Elle aura lieu en présence de : M. Henri Julien propriètaire domicilié et demeurant à Apt, pris en qualité de subrogé tuteur des mineures Marie-Thérèse et de Marthe Robert et 2· M. Giraud Firmin, greffier du tribunal domicilié et demeurant à Sisteron, pris en qualité de subrogé-tuteur ad-hoc des mineurs Germaine, Paoul et Yvonne Robert. Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron le 3 Juillet 1902
L'avoué poursuivant.
Gaston BEINET

Dûment Enregistré.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE

DE GRÉ A GRÉ EN BLOC OU EN DÉTAIL

UN VASTE DOMAINE ayant son siège d'exploitation au hameau des Armands à Mison appartenant à M. Mazan Célestin.

Toutes facilités de paiement seront accordées.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Mazan Célestin ou à M. Béquart notaire à Sisteron.

Etude de Me L. BEQUART
Notaire à Sisteron (Basses-Alpes)
(Successeur de Me BASSAC)

LICITATION AMIABLE

Le dimanche TROIS août à DEUX heures après-midi en l'étude et par le ministère de M· Béquart notaire Grand'Place, Sisteron il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci-aprés désignés, situés à Sisteron et dépendant de la succession de dame Polycène IMBERT veuve Tourrés.

Désignation des Immeubles

PREMIER LOT

PROPRIETE en nature de labour au quartier de St-Domnin relevée au plan cadastral sous les numeros 1029 1030, 1031, 1032, 1033, 1034 section D pour une contenance de 92 ares 46 centiares confrontant dans son ensemble MM. Silvestre frères, Latil Epiphane

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

DEUXIEME LOT

PROPRIETE en nature de labour plantée d'amandiers avec moitié d'un bastidon au quartier de Parésous relevée au plan cadastral sous le numero 1080 de la section F pour une contenance de 56 ares 60 centiares confrontant dans son ensemble Maldonat et Giraud.

Mise à prix : Cinq cents francs,
ci . . . . . 500 fr.

Jouissance immédiate

Pour tous renseignements s'adresser à M· BEQART notaire rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BEQUART.

Etude de Me L. BEQUART
Notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)
Successeur de Me BASSAC

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le dimanche DIX-SEPT août 1902 à DEUX heures après midi dans une salle de la mairie de Vilhosc il sera procédé par le ministère de M· L. Béquart notaire à Sisteron a la

Vente aux Enchères Publiques

des immeubles ci aprés désignés situés dans la commune de Vilhosc et appartenant au sieur ANDRÉ Joseph.

PREMIER LOT

MAISON au village touchant Vve Gervais, Roman Calixte, rue. Ecurie et grange touchant Rougon Louis rue

LABOURS et Vague au quartier de Vouge et Grand Combe section B Nos 121 à 126 157 à 159. Contenance cadastrale 2 h. 24 a. 49 centiares.

VAGUE au quartier du Colet section A Nos 255, 256 et 298 à 303 contenance cadastrale 7 h. 40 a. 50 c.

VAGUE au quartier de Cherescoste section B Nos 166 et 167 contenance cadastrale 1 h. 80 a. 40 c.

VAGUE au quartier du Grand pré section A Nos 307, 308 et 310 contenance cadastrale 1 h. 14 a. 47 c.

VAGUE au quartier des Mious section A No 480 contenance cadastrale 3 hectares.

Commune de Saint-Symphorien

LABOUR et Vague au quartier de l'adroit du pont section A Nos 329, 332, 333 d'une contenance cadastrale de 7 h. 51 a. 80 centiares.

Mise à prix : Douze cents francs,
ci . . . . . 1200 fr.

DEUXIÈME LOT

MAISON au village touchant le Presbytère et maison communale, forge, grenier à foin et remise touchant écurie et grange du premier lot.

LABOUR au quartier des Faiches section C, No 117, contenance cadastrale 13 a. 90 c.

LABOURS au quartier de Favière section A. Nos 546 et 500, contenance cadastrale 1 h. 47 a.

BOIS et Bruyère au quartier de Blanchoulène section A. Nos 423, 424, 442, 453, contenance cadastrale 3 h. 61 a.

Mise à prix : Six cents francs,
ci . . . . . 600 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Béquart rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait : L BEQUART.

A VENDRE
Deux Excellentes Chiennes de Chasse
Agées, l'une de 2 ans, l'autre de 3
S'adresser à M. Renu à Volonne.

A CÉDER
pour cause de maladie
SALON DE COIFFURE
très bien situé
S'adresser au bureau du Journal

Bière de Saint-Robert
Veuve Poulat et Via GRENOBLE
Spécialité de bières brune et blondes
FREDERIC LATIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVERSION

DES RENTES 3 1|2 P. 0|0

EN RENTES 3 p. 0|0

Conformément à la loi du 9 Juillet 1902 et au décret du même jour. Il est procédé à la conversion des rentes 3 1|2 p. 0|0 en rentes 3 p. 0|0 du type actuellement existant, à raison de 3 francs de rente par 3 fr. 50 cent. de rente ou au remboursement de ces rentes à raison de 100 francs par 3 fr. 50 de rente.

Les propriétaires de rentes 3 1|2 0|0 qui opteront pour la conversion n'ont, quant à présent, aucune démarche à faire.

Au 16 novembre prochain ils percevront l'intérêt actuel dû à cette date, plus une bonification de 1 franc par 3 1|2 p. 0|0 de rente, plus, par anticipation, l'intérêt à 3 p. 0|0 du 16 novembre 1902 au 1er janvier 1903 ; *soit au total 2 fr. 25 par 3 fr. 50 de rente ancienne.*

Les propriétaires de rentes 3 1|2 p. 0|0 qui opteront pour le remboursement devront en faire la demande dans les délais suivants :

1· En France, du 15 au 20 juillet inclusivement ;
2· En Corse, du 17 Juillet au 22 Juillet ;
3· En Algérie, du 18 jusqu'au 23 Juillet ;
4· Dans les Colonies, pendant 6 jours consécutifs, à courir du lendemain de la promulgation du décret.

OCCASION A SAISIR !
A VENDRE PIANO DROIT
EN EXCELLENT ETAT
adresser au bureau du Journal

La Grande Marque Française des Desserts Fins.
BISCUITS PERNOT
DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. *(4 Usines)*
GRANDS SUCCÈS.
Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins.
AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.
FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

ANÉMIE GUÉRISON RADICALE en 20 JOURS par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL
Renseignements chez les *Sœurs de la Charité*, 105, Rue Saint-Dominique, Paris.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Le Gérant Aug. TURIN.

Sisteron. — Imprimerie A. TURIN

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

SISTERON

PREMIERE COMMUNION

Assortiment considérable de vêtements
PREMIERE COMMUNION pour FILLES et GARCONS

PRIX RÉCLAME

Costume Fillettes		Costume Garçons	
CORSAGE MOUSSELINE	LE TOUT 9 francs	VESTON FACONNE	LE TOUT 14 francs
JUPE id		GILET id	
VOILE —		PANTALON —	
AUMONIERE —		BRASSARD —	
COURONNE —		CRAVATE —	

Un grand choix de CORSAGES, JUPES, VOILES, TULLES et MOUSSELINE en pièces. --- AUMONIÈRES, Ceintures, Couronnes, Bouquets.

Costumes complets, Façonnés, Cheviotte, Coscrow noir et bleu, Cravattes, Gants, Brassards et Chemises.

Vendus meilleur marché que partout ailleurs

Les Nouveautés du Printemps et d'été sont arrivées

6, rue Droite

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU PERFECTION pour FAMILLES et ATELIERS

DAVIS

Catal. fco. Adresser Commandes 101, Rue QUINCAMPOIX, 101, PARIS, Mon L. ANDRÉ & Cie

LIQUIDATION

RÉELLE ET TOTALE -- TOUT VENDU A PERTE

RAYON DE MESURES

COMPLETS	valeur 50 fr.	aujourd'hui	sur mesures	à	39 fr.
—	— 65 fr.	—	—	à	48 fr.
—	— 75 fr.	—	—	à	58 fr.

RAYON DE CONFECTIONS

TOUT pour RIEN ; Jugez-en : Un lot de PANTALONS à 19 sous. — VESTONS tussor, valeur 4 fr. vendus 49 sous. — CHEMISES de 3 fr. pour 39 sous. — COMPLETS draps 12 fr. — PARDESSUS 12 fr. — COMPLETS coutil, les plus beaux 8 fr. ordinaire 5 fr. et tout à l'avenant !

Rue Mercerie MAISON LATIL

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE

Machines a Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND

Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CREDIT

Prix modérés — Escompte au comptant

UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi-franco

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La Plus Grande Maison de Vêtements du Monde entier

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

AGRANDISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS

de Tous les Rayons

par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES

Envoi FRANCO des CATALOGUES ILLUSTRÉS et d'ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 francs.

SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES.

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

ATELIER DE PEINTURE ET DECORATION

ASSORTIMENT de PAPIERS PEINTS

L. BORRELY, Peintre

Ancienne Maison SARTORI, rue Saunerie

Vitrerie, Encadrements, Peintures préparées de toutes nuances

Articles pour Maçons tel que pinceaux, colles et ocres etc... etc..

Papiers vitraux ---- Vernis pour les parquets

Grand choix de Couronnes Mortuaires en perles et en Métal à des prix très modérés

On envoie les échantillons de papiers peints à domicile

PRIME GRATUITE

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

LA RENTE

reçoivent Gratuitement en prime

Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

Le RENTIER publie : Revue de la Bourse, des Marchés, des Banques, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Échelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Électricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer. Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — Un An : 6 fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDES^te ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON